



Eure-et-Loir
Arrondissement de Dreux
Canton de Saint-Lubin-des-Joncherets
Commune de FONTAINE-LES-RIBOUTS

ARRETE MUNICIPAL N° 01/2026
Portant sur la création d'un périmètre de sécurité autour du château d'eau
situé sur la RD134-1 entre le lieu-dit le Plessis et le hameau de Boutry

Madame le Maire de la commune de Fontaine-les-Ribouts

Vu les articles L. 2212-1 à L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L. 2542-1 à L. 2542-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles R. 417-1 à R. 417-13 Code de la Route ;

Considérant les risques de chutes de blocs de béton du haut du château d'eau situé sur la RD 134-1 entre le lieu-dit le Plessis et le hameau de Boutry,

Considérant que pour les raisons indiquées ci-dessus, le bâtiment présente un risque pour la sécurité publique,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers par la mise en place d'un périmètre de sécurité,

ARRETE :

Article 1er : en raison du risque de chutes de blocs de béton autour du château d'eau, un périmètre de sécurité est instauré. Ce périmètre (plan joint en annexe) délimité par des filets de balisage, ferme l'accès aux piétons.

Article 2 : le stationnement automobile sera strictement interdit sur la RD134-1 au droit du château d'eau.

Article 3 : ce périmètre sera maintenu jusqu'à ce que tout danger pour la sécurité publique soit écarté.

Article 4 : la mise en place et le maintien du périmètre de sécurité sera effectué par la commune.

Article 5 : le présent arrêté sera affiché en mairie.

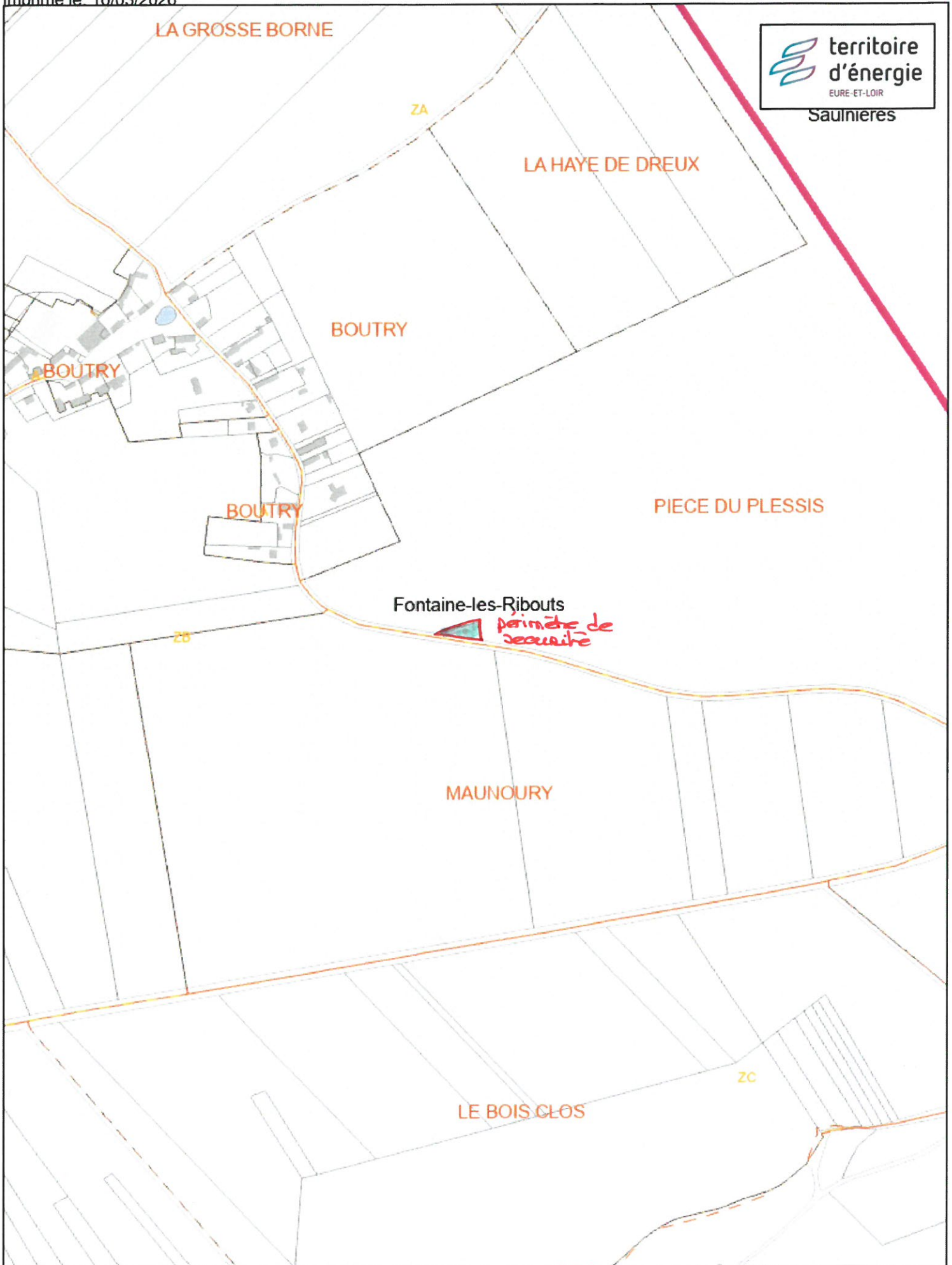
Une ampliation sera transmise à :

- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux,
- Mme la Commandante de la gendarmerie de Dreux,

Fait à Fontaine-les-Ribouts,
Le 5 mars 2026

Madame Le Maire,
Emmanuelle BONHOMME





A imprimer sur du A4 - Taille réelle 1:5 159

0 60 120 180 240 m